

Madame, Monsieur le Maire

**Objet : Redevance permanente et provisoire d'Occupation du Domaine Public**

- « Réseaux de distribution d'Electricité
- « Réseaux provisoires d'Electricité

**Dossier suivi par :** Valérie ROUSSEL **Ligne Directe :** 03.21.51.09.40 **Mail :** valerie.rousseau@fde62.fr

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le montant revalorisé de la redevance **permanente** d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution d'électricité pour l'année 2020 ainsi que la redevance d'occupation du domaine public **provisoire**.

Ouvrage de distribution d'électricité

Les montants portés sur les états des sommes dues joint tiennent compte du taux d'évolution sur un an de l'index ingénierie, soit un taux de revalorisation de la redevance pour l'année 2020 de 1,66 %.

Pour percevoir cette redevance, vous voudrez bien :

- A – Compléter les états des sommes dues joint.
- B – Etablir un titre exécutoire **au nom d'ENEDIS**, du montant de la redevance et le transmettre à votre Trésorerie.
- C – Adresser l'ensemble des documents avant le 31/12/2020 à :

**ENEDIS**  
**11 Rue Victor Leroy**  
**TSA 51949**  
**62000 ARRAS**

**Attention :** suite à une réorganisation des services chez ENEDIS, il n'y a plus qu'un seul centre qui gère la RODP sur le département du Pas de Calais.

Ouvrage de transport d'électricité

Pour les communes sur le territoire desquelles sont implantés des pylônes supportant des lignes à haute ou très haute tension, le montant de la taxe unitaire par pylône est fixé pour 2020 à :

- 2543 € par pylône pour les lignes entre 200 et 350 KV,
- 5080 € par pylône pour les lignes à 350 KV.

Le gestionnaire de réseaux (RTE) verse directement et automatiquement aux communes concernées cette redevance.

- **La commune n'a aucune formalité à établir.**

**Désormais, Vous pouvez consulter ces documents sur le site Internet : [www.fde62.fr](http://www.fde62.fr)**

Espérant vous avoir transmis une information utile et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



Michel SERGENT.